

ASSURANCE SCOLAIRE 2020/2021

Le lycée La Bourdonnais offre à chaque élève une couverture des frais médicaux liés aux accidents :

- dans la limite de 60 000 roupies (franchise de 1000 roupies à la charge de la famille)
- 24h / 24h.

En cas d'accident, vous choisissez librement le praticien qui traitera votre enfant.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Si l'accident a lieu pendant le temps scolaire **et que la famille choisit une clinique agréée :**

- la famille :
 - remplit le formulaire de réclamation « CLAIM FORM Medical, Surgical and Personal Accident » disponible à la clinique.
➡ Indiquer très précisément les circonstances de l'accident.
 - règle la franchise de 1000 roupies.
- la clinique :
 - appelle la Mauritius Union pour demander la prise en charge
 - transmet le formulaire directement à l'assurance.

Si l'accident a lieu hors du temps scolaire **ou que la famille choisit une clinique non agréée / un praticien non agréé :**

- la famille :
 - paye l'ensemble des frais médicaux
 - se procure le formulaire de réclamation « CLAIM FORM Medical, Surgical and Personal Accident » auprès de la Mauritius Union ou auprès du lycée
 - remplit le formulaire
➡ Indiquer très précisément les circonstances de l'accident.
 - transmet le formulaire accompagné de toutes les factures originales, **dans un délai maximal de 5 jours**, à l'adresse suivante :

Département des réclamations
MAURITIUS UNION GENERAL INSURANCE
4 Rue Léoville L'homme - PORT LOUIS

- le lycée :
 - reçoit le remboursement
 - envoie un chèque à la famille du montant remboursé déduction faite de la franchise de 1000 roupies

FOIRE AUX QUESTIONS :

Si je fais l'avance des frais, où puis-je me procurer un formulaire de réclamation ?

Je peux me le procurer au Lycée La Bourdonnais (service administratif et financier Mme D'Unienville – à l'infirmierie) ou à la Mauritius Union General Insurance

Je peux le télécharger sur à l'adresse suivante :

<https://www.mua.mu/site/resources/nodes/34/editable-surgical-medical-claim-form.pdf>

Si je fais l'avance des frais, qui est remboursé ?

La Mauritius Union envoie le chèque au lycée La Bourdonnais. Le lycée rembourse la famille par chèque bancaire.

Quels sont les délais de remboursement ?

Délai maximal de remboursement de 10 à 12 jours selon le montant.

- Paiements < Rs 25,000.- = 10 jours ouvrables
- Paiements > Rs 25,000.- = 12 jours ouvrables

Y-a-il une franchise ?

Oui, la franchise de Rs 1 000 est applicable dans tous les cas :

- les familles qui sont prises en charge par la clinique doivent la régler
- les familles qui font l'avance seront remboursées déduction faite de la franchise.

Est-ce que la destruction de biens est couverte (lunette, objets personnels...) ?

Seuls les dommages corporels sont couverts. A titre d'exemple, l'assurance ne rembourse pas le bris de lunettes.

**Pour tout complément information, n'hésitez pas à appeler la Mauritius Union Insurance
au 207 55 00**